

MANAGING LATE JOINERS

GESTION DES INSCRIPTIONS TARDIVES

PURPOSE

1. Typically, Youth join at 12 years of age and at the start of the training year (TY). However, they can also join:

- a. later in the TY when a portion of the training schedule has already been delivered; and/or
- b. at a later age where it could be beneficial to start training at an advanced star level.

2. It is recognized that giving cadets a chance to immediately participate in meaningful activities with their peers, at the appropriate Development Period (DP), will enhance retention.

3. Given that not all cadets will join as soon as they turn 12 years old or at the beginning of the TY, it is important to be flexible in the management of training for late joiners.

INITIAL ASSESSMENT

4. Upon joining, a cadet may start training directly in green, red or silver star. The assignment to the appropriate level is made by conducting an initial assessment which takes into consideration the following factors:

- a. age – the cadet program is designed across adolescent DP and it is preferable for a youth to join the appropriate DP/star level in accordance with his age as soon as possible;
- b. peers – a new cadet may prefer to train in the same star level as his peers; and

OBJET

1. Un jeune se joint typiquement à l'âge de 12 ans et au début de l'année d'instruction (AI). Cependant, il peut aussi se joindre:

- a. plus tard dans l'AI quand une portion de l'horaire d'instruction a déjà été livrée; et/ou
- b. un âge où il pourrait être bénéfique de débiter son instruction à un niveau plus avancé du programme d'étoile.

2. Il est reconnu qu'il est plus facile d'augmenter la rétention des cadets lorsqu'ils se voient offrir la chance de participer immédiatement à des activités intéressantes avec leurs pairs à la période de développement (PD) appropriée.

3. Sachant que tous les cadets ne s'inscrivent pas dès l'âge de 12 ans ou dès le début de l'AI, il importe d'être flexible dans la gestion de l'instruction pour les cadets se joignant tardivement.

EVALUATION INITIALE

4. Lorsqu'il se joint, un cadet peut débiter son instruction directement au niveau d'étoile verte, rouge ou argent. L'assignation du niveau approprié est faite en effectuant une évaluation initiale qui prendra en considération les éléments suivants:

- a. âge – le programme des cadets est conçu selon les PD de l'adolescent et il est préférable pour une jeune personne de joindre le PD/niveau d'étoile approprié selon son âge dès que possible;
- b. pairs – un nouveau cadet pourrait préférer s'entraîner au même niveau d'étoile que

ses pairs; et

- c. experience with other youth or community organizations.

- c. expérience avec d'autres organisations de jeunesse ou communautaires.

SELECTING THE INITIAL STAR LEVEL

SÉLECTION DU NIVEAU D'ÉTOILE INITIAL

5. All cadets, without exception, must be initially registered in green star.

5. Tous les cadets, sans exception, seront initialement inscrits au niveau vert.

6. After the initial assessment of a new cadet has been completed, his age shall determine the highest star level in which he may start training. The options are as follows:

6. Après que l'évaluation initiale d'un nouveau cadet aura été complétée, son âge déterminera le niveau d'étoile le plus élevé auquel il pourra débiter son instruction. Les options sont les suivantes:

- a. cadets who join at 12 years old shall start training in green star;

- a. les cadets qui se joignent à l'âge de 12 ans doivent débiter leur instruction à l'étoile verte;

- b. cadets who join at 13 years old:

- b. les cadets qui se joignent à l'âge de 13 ans:

- (1) should normally start training in green star, or

- (1) devraient normalement débiter leur instruction à l'étoile verte, ou

- (2) may be fast-tracked to red star immediately if they turn 14 years old before 1 September of the next TY and the initial assessment concludes that it would be beneficial for them;

- (2) peuvent être accélérés à l'étoile rouge s'ils atteignent l'âge de 14 ans avant le 1 septembre de l'AI suivante et l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux;

- c. cadets who join at 14 years old:

- c. les cadets qui se joignent à l'âge de 14 ans:

- (1) should normally be fast-tracked to red star,

- (1) devraient normalement être accélérés à l'étoile rouge,

- (2) may start training in green star if the initial assessment concludes that it would be beneficial for them, or

- (2) peuvent débiter leur instruction à l'étoile verte si l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux, ou

- (3) may be fast-tracked to silver star if they turn 15 years old before 1 September of the next TY and the initial assessment concludes that it would be beneficial for them; and

d. cadets who join at 15 years old:

- (1) should normally be fast-tracked to silver star, or
- (2) may start training in green star or be fast-tracked to red star if the initial assessment concludes that it would be beneficial for them.

7. Under no circumstances is a cadet to be fast-tracked directly to gold star or to the master cadet level of training.

FAST-TRACKING

8. Once the cadet has been registered in the CCO as a green star, a request must be sent by the Corps CO to the RCSU to fast-track him to either red or silver star, based on the criteria defined at para 6 and 7 above. If the request is approved, it will be registered in Fortress by the RCSU.

CADETS JOINING AT 16 YEARS OLD OR OLDER

9. There is an expectation that youth joining at 16 years old or older will be offered meaningful challenges until they age out.

10. Cadets who join at 16 years old or older:

- a. should normally start training in silver

- (3) peuvent être accélérés à l'étoile argent s'ils atteignent l'âge de 15 ans avant le 1 septembre de l'AI suivante et l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux; et

d. les cadets qui se joignent à l'âge de 15 ans:

- (1) devraient normalement être accélérés à l'étoile argent, ou
- (2) peuvent débiter leur instruction à l'étoile verte ou être accélérés à l'étoile rouge si l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux.

7. Dans aucunes circonstances un cadet ne pourra être accéléré directement à l'étoile or ou au niveau d'instruction cadet-maître.

PROGRESSION ACCÉLÉRÉE

8. Dès qu'un cadet a été inscrit au sein des OCC comme cadet d'étoile verte, une demande doit être acheminée à l'URSC par le cmdt du corps de cadets, afin d'accélérer sa progression à l'étoile rouge ou l'étoile argent, selon les critères définis aux paras 6 et 7 ci-haut. Si la demande est approuvée, elle sera actionnée dans Forteresse par l'URSC.

CADETS QUI S'INSCRIVENT À L'ÂGE DE 16 ANS OU PLUS

9. Il est attendu que les jeunes qui se joignent à l'âge de 16 ans ou plus, se verront offrir des défis intéressants jusqu'à ce qu'ils quittent à cause de l'âge.

10. Les cadets qui se joignent à l'âge de 16 ans ou plus:

- a. devraient normalement débiter

star;

- b. may start training in green star or red star if the initial assessment concludes that it would be beneficial for them; or
- c. may be offered a locally developed training program (LDTP) if the initial assessment concludes that it would be beneficial for them and if such a program is available at the corps. The corps CO has no obligation to offer a LDTP.

LOCALLY DEVELOPED TRAINING PROGRAM

11. When a LDTP is available at the corps, the option of joining a star level or undergoing the LDTP must be explained and offered to the cadet, including the limitations on promotions and advanced summer training.

12. If the cadet chooses to undergo the LDTP, the corps CO shall decide to which support capacity (administrative, logistical, training support, etc) he will be assigned. The corps training staff shall set up the LDTP specific to this cadet in order to allow him to carry out the tasks that will eventually be assigned to him.

13. If implemented, a LDTP shall include, but is not limited to the following subjects:

- a. Positive Social Relationships for Youth;
- b. CF and CCO Ranks;
- c. Ways to address superiors;
- d. Green Star drill movements;

l'instruction à l'étoile argent;

- b. peuvent débiter l'instruction à l'étoile verte ou à l'étoile rouge si l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux; ou
- c. peuvent se voir offrir un programme d'instruction développé localement (PIDL) si l'évaluation initiale détermine que ceci serait bénéfique pour eux et si un tel programme est disponible au corps. Le cmdt du corps n'a aucune obligation de mettre en place un programme d'instruction développé localement.

PROGRAMME D'INSTRUCTION DÉVELOPPÉ LOCALEMENT

11. Lorsqu'un PIDL est disponible au corps, l'option de se joindre à un niveau d'étoile ou d'entreprendre un PIDL doit être expliquée et offerte au cadet, incluant les restrictions sur les promotions et l'instruction d'été avancé.

12. Si le cadet choisi d'entreprendre le PIDL, le cmdt du corps décidera quel sera le rôle de soutien (administratif, logistique, soutien à l'instruction, etc) qui lui sera assigné. Le personnel d'instruction du corps devra rédiger un PIDL spécifique à ce cadet afin de lui permettre d'accomplir les tâches qui lui seront éventuellement assignées.

13. S'il est mis en place, un PIDL doit inclure, mais n'est pas limité aux sujets suivants:

- a. relations sociales positives pour la jeunesse;
- b. grades des FC et des OCC;
- c. manières de s'adresser aux supérieurs;
- d. mouvements d'exercice militaire de l'étoile verte;

- e. specific training to ensure the cadet interacts with other members of the corps in a capable and safe manner; and
- f. specific training in order to allow the cadet to carry out the tasks that will eventually be assigned to him.

14. Once a cadet signifies his decision to undertake a LDTP, the Corps CO must indicate, in Fortress, that the cadet made the decision after being presented the limitations and benefits of the LDTP or a star level, on promotions and advancement through summer training.

EXEMPTIONS

15. It is expected that cadet corps will strive to deliver as much training as possible. However, several factors could prevent the delivery of all elements of curriculum. The possibility exists for elements of training to be exempted, so as not to unduly penalize cadets.

16. Exemptions can be recorded for the following:

- a. elements of training that could not be delivered by the corps;
- b. elements of training that a cadet did not receive because of an absence;
- c. incapacity to successfully pass an element of training after repeated attempts, which would prevent a cadet from moving to a superior level of training; and
- d. transfer to a superior level of training.

17. Cadets that are fast-tracked to red star will have their green star exempted entirely, to the

- e. formation spécifique afin de s'assurer que le cadet puisse interagir avec les autres membres du corps d'une manière compétente et sécuritaire; et
- f. formation spécifique afin de permettre au cadet d'accomplir les tâches qui lui seront éventuellement assignées.

14. Le commandant du corps de cadets doit indiquer, dans Forteresse, qu'un cadet a choisi d'entreprendre le PIDL, et que cette décision a été prise après que les options lui ont été présentées ainsi que les limitations et bénéfices du PIDL sur son niveau d'instruction, ses promotions et son accès à l'instruction avancé d'été.

EXEMPTIONS

15. Il est attendu des corps de cadets qu'ils livrent le plus d'instruction possible. Cependant, des facteurs pourraient empêcher la livraison de certains éléments du curriculum. La possibilité existe alors d'exempter ces éléments d'instruction afin de ne pas pénaliser le cadet.

16. Les exemptions sont possibles dans les situations suivantes :

- a. éléments d'instruction que le corps n'a pas pu livrer;
- b. éléments d'instruction que le cadet n'a pas reçus pour cause d'absence;
- c. incapacité de réussir un élément d'instruction malgré des tentatives répétées, qui pourrait prévenir le passage du cadet à un niveau supérieur d'instruction; et
- d. transfert à un niveau supérieur d'instruction.

17. Les cadets accélérés directement à l'étoile rouge se verront exempter de l'étoile verte dans

exceptions of all elements of training defined at para 21 below. These elements will be delivered informally and not be recorded in Fortress. Cadets will not receive the green star badge.

18. Cadets that are fast-tracked to silver star will have their green star and red star exempted entirely to the exceptions of all elements of training defined at para 21 below. These elements will be delivered informally and not be recorded in Fortress. These cadets will not receive the green or the red star badges.

19. Cadets that start training in a LDTP will have their green star and red star exempted entirely, to the exceptions of all elements of training defined at para 21 below. These elements will be delivered informally and not be recorded in Fortress. These cadets will not receive the green or the red star badges.

20. When cadets are fast-tracked to a higher star level, it is up to the corps CO to ensure that cadets still receive the training required to proceed in a competent and safe manner for activities that require prior learning. It is the case, for example, for the required familiarization with an air rifle prior to shooting or for prior learning that might be required before participating in a field training exercise.

MINIMUM REQUIREMENTS

21. It is expected that cadets will receive all the POs for the level in which they have been registered, before the end of the TY. Cadets who join at a later stage of the TY will receive the training/POs with the other cadets of that same level and, if possible, they should be offered opportunities to complete all mandatory activities they missed, before the end of the TY. All POs that they could not receive will be exempted in their training file at the end of the year.

son entièreté, sauf les éléments d'instruction indiqués au para 21 ci-après. Ces éléments devront être enseignés informellement. Les cadets ne recevront pas l'insigne d'étoile verte.

18. Les cadets accélérés directement à l'étoile argent se verront exempter l'étoile verte et l'étoile rouge dans leur entièreté, sauf les éléments d'instruction indiqués au para 21 ci-après. Ces éléments devront être enseignés informellement. Ces cadets ne recevront pas l'insigne d'étoile verte ou d'étoile rouge.

19. Les cadets inscrits directement au PIDL se verront exempter de l'étoile verte et de l'étoile rouge dans leur entièreté, sauf les éléments d'instruction indiqués au para 21 ci-après. Ces éléments devront être enseignés informellement. Ces cadets ne recevront pas l'insigne d'étoile verte ou d'étoile rouge.

20. Lorsqu'un cadet est accéléré à un niveau d'étoile supérieur, il en revient au cmdt de corps de s'assurer que les cadets reçoivent tout de même l'instruction requise pour procéder de manière compétente et sécuritaire aux activités qui exigent de l'instruction préalable. C'est le cas, par exemple, pour la familiarisation avec la carabine à air comprimé qui est requise avant d'aller tirer, ou pour la formation préalable pouvant être requise avant de participer à un exercice en campagne.

EXIGENCES MINIMALES

21. Il est attendu des cadets qu'ils reçoivent tous les OREN du niveau auquel ils ont été inscrit avant la fin de l'AI. Les cadets qui s'inscrivent plus tard dans l'AI recevront le reste de l'instruction/des OREN avec les cadets de ce même niveau et si possible, ils devraient bénéficier d'occasions pour compléter toutes les activités obligatoires qu'ils ont manquées, avant la fin de l'AI. Tous les ORENs qui ne leur auront pas été enseignés seront exemptés dans leur dossier d'instruction à la fin de l'année.

22. Cadets that are accelerated to red star shall receive as much training as possible from the red star curriculum. They must also receive the following green star training:

- a. Positive Social Relationships for Youth;
- b. M107.02 Army Cadet ranks and Officer ranks;
- c. M107.03 Rules and procedures for the Paying of Compliments; and
- d. PO 108 – Green Star Drill Movements.

23. Cadets that are fast-tracked to silver star shall receive as much training as possible from the silver star curriculum.

24. At a minimum, and in addition to the green star training listed at para 21, cadets that are fast-tracked to silver star shall complete the following silver star POs before entering gold star:

- a. PO 303 Perform the role of a team leader;
- b. PO 308 Direct a squad prior to a parade; and
- c. PO 309 Instruct a lesson.

31 MARCH - DEADLINE

25. Cadets who join after 31 March shall be immediately fast-tracked, where appropriate, to the star level in which they will start training in September.

26. They will not receive formal training between 31 March and the beginning of the next TY. They may still participate fully in the corps program during this period, but will only start their formal training in the next TY.

22. Les cadets accélérés à l'étoile rouge devront recevoir le plus d'instruction possible d'étoile rouge. De plus, ils devront recevoir l'instruction suivante d'étoile verte:

- a. relations sociales positives pour la jeunesse;
- b. M107.02 Grades des FC et des cadets de l'Armée;
- c. M107.03 Règles et procédures du salut militaire; et
- d. OREN 108 - Mouvements d'exercice militaire de l'étoile verte.

23. Les cadets accélérés à l'étoile argent devront recevoir le plus d'instruction possible d'étoile argent.

24. En plus du para 21 les cadets accélérés à l'étoile argent devront, au minimum, compléter les OREN d'étoile argent suivants avant d'entreprendre l'étoile or:

- a. OREN 303 Exercer le rôle d'un chef d'équipe;
- b. OREN 308 Diriger une escouade avant un rassemblement; et
- c. OREN 309 Enseigner une leçon.

31 MARS – DATE LIMITE

25. Les cadets se joignant après le 31 mars devront être accélérés directement au niveau d'instruction qu'ils entreprendront en septembre.

26. Ils ne recevront aucune formation formelle entre le 31 mars et le début de l'AI suivante. Ils peuvent participer activement au programme du corps de cadets mais ne débiteront leur entraînement formel qu'au début de la prochaine

27. Cadet corps may expose these cadets to as many aspects of Army Cadet training as they can, focusing on those elements that will be required to participate in the Annual Ceremonial Review.

28. Although they are not formally training, participation time from registration date will count towards the first promotion.

29. Cadets registered after 31 March are not eligible for summer training until the next training year.

RANK PROMOTIONS

30. Cadets that are fast-tracked to red star upon registration shall be promoted to the rank of Corporal five months after the date of registration at the corps. They will then be eligible for additional promotions IAW CATO 13-02.

31. Cadets that are fast-tracked to silver star upon registration shall be promoted to the rank of Corporal five months after the date of registration at the corps. They will then be eligible for additional promotions IAW CATO 13-02.

32. Cadets undergoing a LDTP are eligible to a promotion to the rank of Corporal five months after the date of registration at the corps. They will be eligible for a promotion to the rank of Master Corporal after completing six months as Corporal. They will be eligible for promotion to the rank of Sergeant after completing six months as Master Corporal. They will not be eligible for promotions above the rank of Sergeant.

SUMMER TRAINING COURSES

33. Cadets that are fast-tracked to red star or silver star will be eligible for the same summer training courses available to other cadets of the

AI.

27. Les corps de cadets peuvent exposer ces cadets au plus grand nombre d'aspects de l'instruction qu'ils peuvent, en se concentrant sur les aspects qui sont requis pour les préparer à participer à la cérémonie de revue annuelle.

28. Même s'ils ne s'entraînent pas formellement, leur temps de participation depuis la date d'inscription, comptera envers la première promotion.

29. Les cadets inscrits après le 31 mars n'ont pas accès à l'instruction d'été avant l'année d'instruction suivante.

PROMOTIONS EN GRADE

30. Les cadets accélérés à l'étoile rouge seront promus au grade de caporal cinq mois après la date de leur inscription au corps. Ils seront ensuite éligibles à d'autres promotions selon l'OAIC 13-02.

31. Les cadets accélérés à l'étoile argent seront promus au grade de caporal cinq mois après la date de leur inscription au corps. Ils seront ensuite éligibles à d'autres promotions selon l'OAIC 13-02.

32. Les cadets inscrits à un PIDL seront éligibles à une promotion au grade de caporal cinq mois après la date de leur inscription au corps. Ils seront ensuite éligibles à une promotion au grade de caporal-chef après avoir complété six mois au grade de caporal. Ils seront ensuite éligibles à une promotion au grade de sergent après avoir complété six mois au grade de caporal-chef. Ils ne seront pas éligibles à des promotions aux grades supérieurs à sergent.

COURS D'INSTRUCTION D'ÉTÉ

33. Les cadets inscrits directement à l'étoile rouge ou à l'étoile argent seront éligibles pour les mêmes cours d'instruction d'été que ceux offerts

level in which they train. These cadets must be informed that they will be in competition for a restricted number of vacancies with other cadets who will have more experience and that no guarantee can be made as to their selection.

34. Cadets undergoing a LDTP will be eligible for the same summer training courses available to red star and Silver Star cadets. These cadets must be informed that they will be in competition for a restricted number of vacancies with other cadets who will have more experience and that no guarantee can be made as to their selection.

STAFF CADETS

35. For cadets registered in the star level program, see CATO 13-28 for staff cadet prerequisites.

36. Cadets registered in a LDTP will be eligible for a type 2 staff cadet position when they have completed a summer training course. These cadets must be informed that they will be in competition for a restricted number of positions with other cadets who will have more experience and that no guarantee can be made as to their selection.

aux autres cadets du niveau d'instruction dans lequel ils sont inscrits. Ces cadets devront être informés qu'ils sont en compétition pour un nombre de contingentements restreints avec d'autres cadets qui ont plus d'expérience et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à leur sélection.

34. Les cadets inscrits à un PIDL seront éligibles aux mêmes cours d'instruction d'été offerts aux cadets d'étoile rouge et d'étoile argent. Ces cadets devront être informés qu'ils sont en compétition pour un nombre de contingentements restreints avec d'autres cadets qui ont plus d'expérience et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à leur sélection.

CADETS-CADRES

35. Pour les cadets inscrits au programme de niveau d'étoile, voir l'OAIC 13-28 pour les conditions préalables aux postes de cadets-cadres.

36. Les cadets inscrits à un PIDL seront éligibles à un poste de cadet-cadre type 2 lorsqu'ils auront complété un cours d'instruction d'été. Ces cadets devront être informés qu'ils sont en compétition pour un nombre de postes restreints avec d'autres cadets qui ont plus d'expérience et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à leur sélection.

MANAGING LATE JOINERS

Age	Star Level Options	Minimal Training Requirements	Exemptions	Promotions	Summer Training	Staff Cadet
12	Green	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> CATO 13-02 	General Training	N/A
13	Green; or	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> CATO 13-02 	General Training	N/A
	Red (14 y/o before 1 Sept of the following TY)	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20 and 21 	Green Star	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Red Star Cadets	N/A
14	Red; or	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20 and 21 	Green Star	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Red Star Cadets	N/A
	Silver (15 y/o before 1 Sept of the following TY)	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20, 21, 22, 23 Mandatory elements of PO 303, 308 and 309 	Green and Red Stars	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Silver Star Cadets	CATO 13-28
15	Green; or	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> CATO 13-02 	General Training	
	Red; or	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 21 and 22 	Green Star	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Red Star Cadets	
	Silver	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20, 21,22 Mandatory elements of PO 303, 308 and 309 	Green and Red Stars	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Silver Star Cadets	CATO 13-28
16+	Silver; or	<ul style="list-style-type: none"> As per Annex F para 20,21,22 Mandatory elements of PO 303, 308 and 309 	Green and Red Stars	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months Other promotions IAW CATO 13-02 	All courses available to Silver Star Cadets	CATO 13-28
	Locally Developed Training Program	<ul style="list-style-type: none"> Training listed at Annex F para 12 	Green and Red Stars	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – after 5 months MCpl – 6 months as Cpl Sgt – 6 months as MCpl 	All courses available to Red and Silver Star Cadets	Cadet becomes eligible for Staff Cadets Type 2 – Support, once he completes one summer course

GESTION DES INSCRIPTIONS TARDIVES

Âge	Options de niveaux d'étoile	Exigences minimales d'instruction	Exemptions	Promotions	Cours d'été	Cadets-cadres
12	Vert	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> OAIC 13-02 	Instruction générale	N/A
13	Vert; ou	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> OAIC 13-02 	Instruction générale	N/A
	Rouge (14 ans avant 1 sept AI suivante)	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 and 21 	Etoile verte	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile rouge	N/A
14	Rouge, ou	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 and 21 	Etoile verte	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile rouge	N/A
	Argent (15 ans avant 1 sept AI suivante)	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20, 21, 22 Périodes d'instruction obligatoires des OREN 303, 308 et 309 	Etoiles verte et rouge	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile argent	OAIC 13-28
15	Vert;ou	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 	N/A	<ul style="list-style-type: none"> OAIC 13-02 	Instruction générale	
	Rouge; ou	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20 et 21 	Etoile verte	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile rouge	
	Argent	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20, 21, 22 Instruction obligatoires des OREN 303, 308 et 309 	Etoiles verte et rouge	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile argent	OAIC 13-28
16+	Argent; ou	<ul style="list-style-type: none"> Selon l'annexe F para 20, 21, 22 Instruction obligatoires des OREN 303, 308 et 309 	Etoiles verte et rouge	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Autre promotions selon OAIC 13-02 	Éligibles aux cours offerts aux cadets d'étoile argent	OAIC 13-28
	Programme d'instruction développé localement	<ul style="list-style-type: none"> Instruction listée à l'annexe F para 12 	Etoiles verte et rouge	<ul style="list-style-type: none"> Cpl – après 5 mois Cplc – après 6 mois comme Cpl Sgt – 6 mois comme Cplc 	Tous les cours offerts aux cadets d'étoile rouge et argent	Cadet-cadre type 2 soutien après avoir complété un cours d'été